



Évreux, le 28/06/19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à candidature - Renouvellement des lieutenants de louveterie dans le département de l'Eure

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet et concourent sous son contrôle, dans les limites de leur circonscription, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont les conseillers techniques de l'Administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ; les chasses et les battues administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions sont bénévoles, au regard des moyens matériels à mobiliser.

Le mandat actuel des lieutenants de louveterie de l'Eure prendra fin au 31 décembre 2019. Il va donc être procédé au renouvellement des lieutenants de louveterie qui prendra effet au 1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans renouvelable.

Conditions de nomination :

En application de l'article R.427-3 du code de l'environnement, les conditions à remplir pour pouvoir candidater sont les suivantes :

- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction par production d'un certificat médical daté de moins de deux mois,
- justifier d'une bonne compétence cynégétique,
- détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans,
- résider dans le département de l'Eure ou dans un canton limitrophe,
- s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage,
- être âgé de moins de 75 ans.

Les candidats doivent démontrer leur capacité à exercer le mandat de lieutenant de louveterie avec objectivité, indépendance et discernement.

Le préfet détermine les limites des circonscriptions des lieutenants de louveterie. Une cartographie avec la liste des communes par circonscription est disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Eure (www.eure.gouv.fr)

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans l'Eure (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/Nature/Chasse/Lieutenants-de-louveterie/Renouvellement-des-lieutenants-de-louveterie-dans-le-departement-de-l-Eure>) et auprès de la DDTM (mission chasse - 02.32.29.60.76)

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr



@prefet.eure



@Prefet27



www.eure.gouv.fr